

A fleurets mouchetés

Date : 20 août 2018

Lors de la session du 29 juin 2017, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a pris connaissance du [rapport d'observations définitif de la Chambre régionale des comptes de Bretagne](#) sur la gestion de la collectivité au cours des exercices 2012 et suivants.

Conformément aux dispositions législatives en vigueur depuis le 1^{er} mai 2017, l'ordonnateur a désormais l'obligation de présenter devant la même assemblée, dans un délai d'un an, les actions qu'il a entreprises à la suite de ces observations.

Lors de la session du 22 juin 2018, le Président du Conseil départemental s'est exprimé ainsi :

« Un mois avant la date butoir du 30 juin, j'ai reçu un courrier nominatif avec accusé de réception de la Présidente de la Chambre régionale des comptes, me disant : Monsieur le Président, n'oubliez pas qu'il ne vous reste que 30 jours pour me dire ce que vous avez fait. »

Et, sur un ton ostensiblement goguenard, il a poursuivi comme suit :

« J'ai répondu que j'y pensais, que je n'avais pas nécessairement besoin de ce rappel, les choses étant ainsi faites qu'on ne les oublie pas. »

http://etreounepasetrebretillien.com/wp-content/uploads/2018/08/JLC_CRC.mp3

C'est à se demander pourquoi, sur le sujet du respect de la durée légale du temps de travail des agents, le Président n'aura engagé qu'après la réception de ce courrier quasiment inutile des « discussions menées dans l'objectif de passer à la durée légale du temps de travail à l'horizon 2020 », alors même que la CRC évalue la distorsion à 208.000 heures perdues, représentant un montant annuel de 6,2 millions d'euros en 2015.



Je sais que, pour tout ce que l'on fait, il est souvent conseillé de se hâter lentement... mais, quand même : comment soutenir plus longtemps que le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine n'a pas les moyens de renforcer le personnel des EPAHD par exemple, quand il a manifestement les moyens de ménager son propre entourage professionnel ?...

Pour aller plus loin : [le temps des uns, c'est le temps des autres](#)